

## DIAGNOSTIC : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### TABLEAU X : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
Sables des hauts de plages à <i>Talitres</i>	1140-1		Sable de plage dépourvu de végétation, dans la zone de flux de marées	
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1		Première zone de végétation à base de <i>Caquillier</i> , au niveau du haut de plage	
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1		Dunes primaires se formant en fonction des apports sédimentaires, avec influence majeure du Chiendent des sables	
Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1		Dunes constituées, à échanges sableux plus ou moins importants, et à végétation diversifiée	
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2		Formations basses thermophiles se développant dans des secteurs d'apports sableux faibles	
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5		Pelouses thermophiles arrière-dunaires, en bordure de la frange, ou dans les zones ouvertes en secteur forestier et pré-forestier	

Dunes françaises à bruyère cendrée ( <i>Festuco vaconcensis</i> – <i>Ericetum cinererae</i> )	2150		Formations basses thermophiles se développant dans des secteurs d'apports sableux faibles	
Dunes à Saule des dunes	2170-1		Micro-habitat de zone humide d'arrière-dune	
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3		Dune boisée de Pin maritime, associé au Chêne-liège	
Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4		Boisements naturels à base de Chêne pédonculé dominant, sur des secteurs frais.	
Aulnaies, Saulaies, Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	2180-5		Boisements naturels de feuillus hygrophiles. Surfaces généralement faibles.	
Mares dunaires à eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	2190-1 X 3110		Micro-habitats : partie « en eau » des certaines mares ou petits étangs	
Bas marais dunaires	2190-3		Micro habitat des pannes humides d'arrière-dune, à fort marnage de la nappe.	
Roselières dunaires ( <i>Phragmitetea</i> )	2190-5		Prairies hautes hygrophiles s'étendant à partir de berges d'étangs et cours d'eaux et composées de <i>Phragmites</i>	
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique... <i>littorelleteae uniflorae</i>	3110-1		Végétation de berges soumises à marnage fort, où peut se développer la <i>Littorelle</i> à une fleur	

Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150		Partie « en eau » de certaines mares et étangs,	
Landes sèches européennes ( <i>Cisto salvifolii</i> – <i>Ericion cinererae</i> )	4030-4		Micro-habitats : formations basses thermophiles se développant dans des secteurs d'apports sableux faibles	
Prés humides littoraux thermo atlantiques des Landes et de Charente	6420-2		Prairies hautes hygrophiles en zone de marnage de la nappe, avec Scirpes et joncs, voire <i>Corynéphore</i> pour les secteurs les plus secs en été.	

**(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43**

Sources : Office national des forêts, Conservatoire botanique sud-atlantique, Raphaël Jun

**(2) Favorable (vert), défavorable inadéquat (jaune), défavorable mauvais (rouge), inconnu (gris).**

Selon **BENSETITI F. et TROUVILLIEZ J., 2009** – Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p

**En vert : habitats d'intérêt communautaire prioritaires**

## RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (3)
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin (Vespertillon) à oreilles échanquées	N° 1321, P, 2, 4	inconnue	A préciser	A préciser	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	N° 1323, P, 2, 4	Inconnue	A préciser	A préciser	
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	n° 1220, P, 2, 4	Quelques individus	Petite population en cours d'évaluation, au niveau des zones humides de Mimizan et du Métro (Tarnos)	A préciser	
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	N° 1088, P, 2, 4	inconnue	Nécessite des arbres âgés et dépérissants, essentiellement des chênes	A préciser	
<i>Lucanus cervus</i> L, 1758	Lucane Cerf-volant	N° 1083, 2	inconnue	Nécessite des arbres âgés et dépérissants, essentiellement des chênes	A préciser	

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

(3) Favorable (vert), défavorable inadéquat (jaune), défavorable mauvais (rouge), inconnu (gris).

Selon **BENSETITI F. et TROUVILLIEZ J., 2009** – Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p

## RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : SYNTHÈSE DES TABLEAUX « HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

<b>Pour les sites dunaires landais, on dénombre un total de</b>  <b>→ 18 habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels trois sont prioritaires</b>  <b>→ cinq espèces mentionnées à l'annexe 2 de la Directive habitats</b>	<b><u>Méthodologie de recueil de données</u></b> Nous avons utilisé la base de données des documents d'objectifs, et rajouté les habitats et espèces qui ont pu être déterminés ou précisés durant la phase d'animation des docobs. Les contributeurs sont variés : ONF, Conservatoire botanique sud-atlantique, Fédération départementale des chasseurs des Landes, membres du copil ou des comités restreints de suivi...
--	---

Les habitats naturels constituent les enjeux essentiels des sites dunaires littoraux aquitains ; de leur état de conservation dépend la diversité, et par conséquent la présence ou non d'espèces de la Directive.

A cet égard, nous attirons l'attention sur cette notion d'état de conservation, car nous sommes sur des milieux où la dynamique naturelle repose sur la mobilité. Par conséquent, on ne peut absolument pas qualifier l'état de conservation de la partie « mobile » de la dune comme on le fait habituellement : par exemple une érosion marine sera cause de destruction physique d'un milieu, mais ce dernier se reconstituera ailleurs ou ultérieurement → son état de conservation au moment de l'érosion ne pourra pas être qualifié de « mauvais », mais plutôt de phase normale d'évolution dans un processus naturel.

A contrario, les plages, qui subissent des facteurs d'érosion non naturels (fréquentation touristique, nettoyage mécanique, circulation illicite...) peuvent se voir affectées d'une gradation négative de leur état de conservation. Les opérations de nettoyage manuel sélectif ont bien montré qu'en soustrayant certaines de ces causes anthropiques, on pouvait reconstituer des milieux qui étaient auparavant en mauvais état de conservation.

Ces tableaux font ressortir les enjeux déterminés au regard de la Directive habitats : ce sont eux qui pourront faire l'objet de contrats Natura 2000. Néanmoins, il convient de spécifier qu'au niveau des espèces notamment, l'enrichissement des connaissances peut permettre de faire ressortir d'autres espèces communautaires, comme cela fut le cas avec la Cistude dont la présence est aujourd'hui avérée sur deux sites (Mimizan, et plus marginalement, Tarnos).

Les habitats naturels étant la clé d'entrée, nous pouvons ici présenter les quatre grands milieux présentant les plus forts enjeux :

- **1 : les plages et hauts de plage**
- **2 : les « dunes grises » et pelouses annuelles**
- **3 : les zones humides et peuplements afférents**
- **4 : la dune boisée avec des peuplements mixtes et âgés.**

(les numéros ne correspondent pas à une hiérarchisation, mais plutôt à un zonage géographique).

## RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

### Les espèces végétales

Nous reprenons la liste telle que définie dans les docobs, actualisée selon l'évolution de la base de données littorale.

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	Statut	Milieus
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris</i> subsp. <i>maritima</i>	E	Dune
Aspérule occidentale	<i>Asperula occidentalis</i>	1982	Dune
Astragale de Bayonne	<i>Astragalus bïionensis</i>	E - 1982	Dune
Corbeille d'or des sables	<i>Alyssum loiseleurii</i>	1982 (1), E, LR	Dune
Crépis bulbeux	<i>Aetheorhiza bulbosa</i> subsp. <i>bulbosa</i>	2002	Dune
Criste marine, Fenouil marin	<i>Crithmum maritimum</i>	2002, Landes	Dune
Diotis maritime	<i>Otanthus maritimus</i>	1982	Dune
Droséra [Rossolis] à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i>	1982	Zones humides
Droséra [Rossolis] à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	1982	Zones humides
Épervière laineuse	<i>Hieracium eriophorum</i>	E – 1982 - R	Dune
Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i>	1982 (2), LR	Haut de plage
Fétuque de Gascogne	<i>Festuca vasconensis</i>	E	Dune, forêt
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i>	E	Dune
Linnaire à feuilles de thym	<i>Linaria thymifolia</i>	E – 1982 - LR	Dune
Lis des sables, Lis Matthiole	<i>Pancratium maritimum</i>	2002	Dune
Lotier grêle, Lotier hispide	<i>Lotus angustissimus</i>	2002 (2 subsp.)	Forêt
Luzerne maritime	<i>Medicago marina</i>	2002	Dune

Œillet de France	<i>Dianthus gallicus</i>	E-1982	Dune
Pourpier de mer	<i>Honkenya peploides</i>	2002	Dune
Romulée de Provence, Romulée bolbocode	<i>Romulea bulbocodium</i>	2002	Forêt, pelouses (bordures sentiers, pare-feu...)
Sérapias à petites fleurs	<i>Serapias parviflora</i>	1982	Forêt, pelouses (bordures sentiers, pare-feu...)
Silène de Thore	<i>Silene thorei</i>	E	Dune
Silène des ports	<i>Silene portensis</i>	2002	Dune, zones sèches ouvertes
Solidage verge d'or à grosses racines	<i>Solidago virgaurea</i> subsp. <i>macrorhyza</i>	E R	Dune

**1982** : statut de protection défini dans l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national (annexe 1, sauf indication contraire)

**2002** : statut de protection défini par l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine.

**R** : espèce inscrite dans le Livre rouge de la flore menacée de France.

**E** : endémique

REPTILES			
Nom français	Nom latin	Statut simplifié	Localisation
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>	P	Dune, lisière, milieux ouverts
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P, 4	Lisière, forêt
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	P, 4	Arrière-dune, lisière, forêt
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	P	Cité à Mimizan
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P	Dune, lisière, milieux ouverts
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	P, 4	Lisière, milieux ouverts
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	P	Zones humides
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	P	Zones humides
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i> subsp. <i>zinnikeri</i>	P	Citée RBD Mimizan

AMPHIBIENS			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	P, 4	Zones humides
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	P	Zones humides (dune ?)

Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	P, 4	Zones humides
Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	P, 4	Idem
Grenouille verte de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	P, 4	Idem

### MAMMIFERES INSECTIVORES (Chiroptères, Rongeurs)

Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	P	Arrière dune, forêt
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	P, 4	Forêt. Citée RBD Mimizan
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	P	Forêt

### INSECTES

Nom latin	Nom français	Statut	Localisation
<i>Bothrostethus annulipes</i>			Arrière-dune ; espèce rare, et caractéristique des zones littorales franco-ibériques.
<i>Calosoma sycophanta</i>	Le Calosome		Forêt Espèce devenant plus rare.
<i>Coproporus colchicus</i>			Forêt Espèce rare.
<i>Corticeus linearis</i>			Dune embryonnaire Espèce assez rare.
<i>Eupogonocherus perroudi</i>			Forêt Espèce rare à distribution méditerranéenne.
<i>Eurynebria complanata</i>	Nébrie des sables		Dune espèce rare
<i>Labidura riparia</i>	Perce oreille des rivages		Plage, avant dune En régression notable
<i>Liodes furva</i>			Dune blanche Espèce rare.
<i>Pelecocera tricincta</i>			Forêt Espèce rare.
<i>Phaleria cadaverina</i>			Plage, avant dune En régression notable. Espèce de l'est de la France et de l'Europe centrale, connue seulement de quelques stations landaises et ibériques.
<i>Phytobaenus amabilis</i>			Forêt Espèce très rare.
<i>Stilbus testaceus</i>			Arrière-dune Espèce rare.
<i>Thorectes sericeus</i>	Géotrupe soyeuse		Dune Espèce rare

P : espèce protégée au titre de la Loi française

4 : mention dans l'annexe 4 de la Directive habitats 92/43

## OISEAUX

Nom commun	Nom scientifique	Statut sur le site	Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection	Liste rouge	Localisation
Alouette calandrelle	<i>Calandrella branchydactyla</i>	Migrateur rare	✓	✓		dune
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur possible			✓	dune
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur, migrateur hivernant	✓	✓		Frange - forêt
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	migrateur	✓	✓		dune
Busard Saint Martin	<i>Circus cyaneus</i>	migrateur	✓	✓		Dune
Circaète Jean-le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Forêt
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nicheur		✓	✓	Dune
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Forêt
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nicheur, migrateur		✓		forêt
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>					Tarnos, Capbreton, frange
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Frange, forêt
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nicheur, migrateur		✓	✓	Frange, forêt
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur, migrateur	✓	✓		forêt
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur localisé, migrateur	✓	✓	✓	Dune
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nicheur		✓	✓	frange, forêt
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nicheur		✓	✓	Vieux boisements
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	migrateur			✓	dune

**Données** extraites De la base de données « docob », compléments et précisions de Marc Fournier.

**Directive Oiseaux** : Directive du Conseil CEE n°79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

**Protection** : Arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

**Liste rouge** : Oiseaux menacés et à surveiller en France

# RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL / ESSAI DE HIERARCHISATION

ESPECE	Outils réglementaires et Liste rouges					Critères de bioévaluation					Intérêt patrimonial de l'espèce					Synthèse		
	Site	Protection nationale	Protection aquitaine	Protection département	Liste rouge catégorie	Rareté					Tendance évolutive							
						Endémique	National	Région	Département	Site	National	Région	Département	Site	note rareté	note tendance	note globale	Niveau d'enjeu de l'espèce sur le site
Corbeille d'or des sables					B1		5	5	5	5	3	3	3	3	20	12	32	1
Bruyère du Portugal							5	4	4	5	2	2	2	3	18	9	27	1
Euphorbe pépilis					A		5	5	3	2	3	3	2	1	15	9	24	1
Oeillet de France							4	4	3	2	3	3	3	2	13	11	24	1
Hibiscus des marais					C2		5	5	3	2	2	2	2	2	15	8	23	1
Osyris blanc, Rouvet							0	4	4	4	2	3	3	3	12	11	23	1
Romulée bobocode							4	4	4	5	2	3	2	3	12	9	23	1
Epervière laineuse					A		5	4	3	2	2	2	2	1	13	7	21	1
Lis Matthiole.							3	4	2	2	3	3	2	1	11	9	20	1
Pourpier de mer							2	3	3	4	1	2	2	3	12	8	20	1
Daphné garou, Garou							2	2	4	5	0	2	2	2	13	6	19	2
Diotis maritime							4	3	2	2	2	2	1	2	11	7	18	2
Droséra à feuilles rondes							0	3	4	5	0	2	2	2	12	6	18	2
Astragale de Bayonne							5	3	3	2	1	1	2	1	12	5	17	2
Lotier grêle,							0	3	3	3	2	2	2	2	9	8	17	2
Aspérule de l'Ouest							3	3	2	2	2	2	1	1	10	6	16	2
Linnaire à feuilles de Thym					A		4	3	2	2	2	1	1	1	11	5	16	2
Solidage à grosses racines					B1		4	4	3	2	0	0	1	1	13	2	15	2
Silène de Thore							4	4	2	2	0	0	1	1	12	2	14	3
Silène des ports							3	2	2	3	0	1	1	2	10	4	14	3
Luzerne marine							3	3	2	3	0	0	1	1	11	2	13	3
Fétuque de Gascogne							3	2	2	2	0	0	1	1	9	2	11	3
Gaillet des sables							3	3	2	1	0	0	1	1	9	2	11	3
Crépis bulbeux							2	2	2	2	0	0	1	1	8	2	10	3



Euphorbe pépilis



ESPECE	Outils réglementaires et Liste rouges				Critères de bioévaluation					Intérêt patrimonial de l'espèce					Synthèse		
	Site	Protection nationale	Protection aquitaine	Protection département	Liste rouge catégorie	Rareté					Tendance évolutive					note globale	Niveau d'enjeu de l'espèce sur le site
						Endémique	National	Région	Département	Site	National	Région	Département	Site	note rareté		
Criste marine						2	2	2	1	0	0	1	1	7	2	9	4
Drosera intermedia						0	2	2	2	0	2	2	2	3	6	9	4
Armoise de Loyd						1	1	1	1	0	0	0	0	4	0	4	5
Sérapias à petites fleurs																	non évalué



Cœillet de France

Critères de bioévaluation	0	1	2	3	4
Rareté		Espèce commune	Espèce peu commune	Espèce rare	Espèce très rare
Tendance évolutive	non connu	Espèce non menacée ou en progression	2 Espèce en régression ou menacée	Espèce en forte régression	

Cet essai de bioévaluation n'a que valeur informative. La méthode proposée de multicritères chiffrés reste expérimentale, et demanderait à être affinée sur la base d'études complémentaires.

## RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : SYNTHÈSE DES TABLEAUX « ESPECES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL »

**Pour les espèces végétales, on dénombre 24 espèces patrimoniales, parmi lesquelles :**

- 11 protégées au plan national,
- 8 protégées au plan régional,
- 10 endémiques,
- 3 citées dans le livre rouge de la flore menacée

**Chez les Reptiles, Amphibiens et Mammifères, on compte 25 espèces patrimoniales bénéficiant d'une protection nationale, et, parmi elles, 16 sont citées à l'annexe 4 de la Directive Habitats.**

**Pour les insectes, 13 espèces sont citées, dont des endémiques.**

**17 espèces d'oiseaux sont également notées, 9 ressortant de la Directive oiseaux, 14 étant protégées au plan national, et 10 apparaissent dans le livre rouge des oiseaux menacés.**

### **Méthodologie de recueil de données**

Nous avons utilisé la base de données des documents d'objectifs, et rajouté les habitats et espèces qui ont pu être déterminés ou précisés durant la phase d'animation des docobs.

Les contributeurs sont variés : ONF, Conservatoire botanique sud-atlantique, Fédération départementale des chasseurs des Landes, membres du copil ou des comités restreints de suivi...

La création d'une base de données pour la flore a été rendue possible lors de la phase d'animation, et elle est enrichie constamment.

Même si certaines espèces ne sont pas citées à l'annexe 2 de la Directive habitats, leur intérêt patrimonial n'est pas moindre. Si l'on prend l'exemple de la Corbeille d'or des sables (qui a fait l'objet d'une communication internationale en 2012), la responsabilité des dunes landaises est d'ordre mondial, et c'est d'ailleurs cet aspect qui a justifié en partie l'extension des périmètres.

D'une façon générale toutes ces espèces sont liées à des habitats naturels et dépendent de leur état de conservation, lui-même lié essentiellement à la dégradation anthropique.

Pour les insectes, certains sont d'excellents indicateurs de l'état de conservation des plages et hauts de plages, et sont utilisés par l'observatoire de la côte aquitaine (OCA) comme indicateurs de la diversité et de la qualité du milieu.

Dans l'essai de hiérarchisation des espèces végétales, nous avons inclus quelques espèces pas actuellement notées sur les sites, mais présentes à proximité.

Pour les oiseaux, on peut citer le Gravelot à collier interrompu, qui est un nicheur des hauts de plages, très menacé par l'activité humaine, mais également les passereaux adaptés au milieu dunaire littoral.

Enfin, signalons que la plupart de ces espèces sont indicatrices de l'état de conservation des milieux (et par conséquent des habitats naturels), et que les actions menées en faveur des habitats peuvent avoir une influence positive (ou négative !) sur les espèces.

# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## X-1 ANALYSE DES OBJECTIFS → GRILLE DES DOCOBS INITIAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels (peuvent être croisés avec obj de DD)	Habitats naturels principalement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Maintenir, voire améliorer le fonctionnement des habitats naturels, au sein de leur contexte dynamique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer la conservation des laisses de mer</li> <li>✚ Restaurer des milieux dunaires dégradés</li> <li>✚ Améliorer la qualité des habitats naturels de dune boisée</li> </ul>	1140-1 1210-1 2110-1 2120-1 2180-3 4030-4 2150*	N° 1321 N° 1323 N° 1088 N° 1083	Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Maintenir, voire améliorer la diversité spécifique des habitats naturels, en prenant en compte la flore et la faune inféodée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Mettre en place les mesures de conservation pour les espèces d'habitats de haut de plage</li> <li>✚ Améliorer les fonctionnalités des habitats hygrophiles</li> <li>✚ Assurer le maintien de la diversité de la dune boisée</li> <li>✚ Veiller au contrôle des espèces invasives</li> </ul>	Tous habitats	N° 1321 N° 1323 N° 1088 N° 1083 N° 1220	Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Améliorer les conditions d'accueil du public, afin de réduire son impact sur les milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Identifier et mesurer les dégradations constatées, mettre en œuvre les mesures de protection</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Développer la collaboration avec les compétences locales</li> <li>✚ Assurer les suivis en recherchant des méthodologies fiables, peu dispendieuses, et pérennes</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Activités de recherche, d'observation naturaliste
Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Définir le plan d'actions pour le site</li> <li>✚ Assurer les suivis écologiques et des actions</li> <li>✚ Rechercher les possibilités de participation au niveau des politiques publiques</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Activités de recherche, de gestion

Cette grille nous a semblé apporter des ambiguïtés sur la pertinence des objectifs de développement durable. A la faveur de la révision du document d'objectifs, nous avons voulu réfléchir à une autre approche donnant une formulation différente et plus ciblée, que nous présenterons dans le tableau suivant.

## X-1 ANALYSE DES OBJECTIFS → GRILLE PROPOSEE POUR LES DOCOBS A REVISER

### X-11 Interprétation de la portée des objectifs

Objectifs de développement durable proposés	Interprétation
<i>Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales</i>	✚ On place ici l'aspect conservation des habitats naturels, en ciblant certains habitats naturels dont la conservation s'avère prioritaire. Les espèces patrimoniales ne sont pas d'intérêt communautaire, mais participent à la structure des habitats naturels, et à leur diversité intrinsèque.
<i>Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire</i>	✚ Cet objectif concerne exclusivement les espèces d'intérêt communautaire connues, ou qui pourront être observées à l'avenir.
<i>Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et espèces</i>	✚ Deux volets peuvent être déclinés : → la prise en compte de l'impact que peut avoir le public local ou vacancier sur les habitats naturels et les espèces, dans un contexte d'accroissement de la population littorale, → la nécessité d'inscrire la démarche de conservation au sein des politiques publiques des collectivités (communes, EPCI, département...)
<i>Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.</i>	✚ Ce volet indispensable à l'amélioration des connaissances, intègre également les suivis écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaires ou non ; il est envisagé de mener ces actions avec l'appui de compétences locales, qu'il s'agisse d'associations, ou de personnes intéressées par la démarche. En pratique, cet objectif sera intégré à « l'animation ».
<i>Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.</i>	✚ L'animation est le moteur normalisé de la mise en œuvre du docob, et il convient de veiller à associer au mieux les politiques publiques ou associatives

X-12 Grille proposée avec objectifs opérationnels

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels (peuvent être croisés avec obj de DD)	Habitats naturels principalement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Assurer la conservation des laisses de mer et mettre en place les mesures de conservation pour les espèces d'habitats de haut de plage</li> <li>✚ Assurer le maintien des habitats naturels prioritaires (dunes grises, dunes brunes, pelouses annuelles...)</li> <li>✚ Restaurer des milieux dunaires dégradés</li> <li>✚ Améliorer la qualité des habitats naturels de dune boisée</li> <li>✚ Améliorer les fonctionnalités des habitats hygrophiles</li> </ul>	1140-1 2180-4 1210-1 2180-5 2110-1 2190-1 2120-1 X 3110 2130-2 2190-3 2130-5 2190-5 2150 3110-1 2170-1 3150 2180-3 4030-4 6420-2		Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Favoriser les conditions d'accueil des Chiroptères</li> <li>✚ Recréer ou améliorer les milieux favorables aux espèces des zones humides (présentes ou potentielles)</li> <li>✚ Assurer le maintien de la diversité de la dune boisée, en favorisant les feuillus et les peuplements âgés</li> <li>✚ Veiller au contrôle des espèces invasives</li> </ul>	Tous habitats	N° 1321 N° 1323 N° 1088 N° 1083 N° 1220	Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Identifier et mesurer les dégradations constatées, mettre en œuvre les mesures de protection</li> <li>✚ Engager les opérations en concertation avec les politiques publiques</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Tourisme Chasse, pêche Sylviculture Loisirs Activité militaire
Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Développer la collaboration avec les compétences locales</li> <li>✚ Assurer les suivis en recherchant des méthodologies fiables, peu dispendieuses, et pérennes</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Activités de recherche, d'observation naturaliste
Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Définir le plan d'actions pour le site</li> <li>✚ Assurer les suivis écologiques et des actions</li> <li>✚ Rechercher les possibilités de participation au niveau des politiques publiques</li> </ul>	Tous habitats	Toutes	Activités de recherche, de gestion